

SEANCE ORDINAIRE DU 16 NOVEMBRE 2006

Président : M. Alberto PEREZ IRIARTE
Vice-président : Victor TODESCHI
Secrétaire : M. André RICHERT
Membres : M. Thierry AESCHBACHER, Mmes Mariefrance DANCET,
Louise REY

Sont présents :

M. Javier ALONSO, Mme Luisa ALONSO-PENTZKE, MM. Gilles AUGSBURGER, Pierre BUTSCHI, Mmes Monique BUUNK-DROZ, Martine CASUTT, Claudine CORMINBOEUF, M. Bernard DESPLANDS, Mme Marceline DILONARDO, M. Alain ERETZIAN, Mme Carole ESTOPPEY, M. Yves FAVRE, Mme Corinne GACHET CREFFIELD, MM. Marc GUILLERMIN, Pierre JAQUET, Mmes Andrée JELK-PEILA, Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN, MM. John LINGG, Christian MARCHIANDO, Charles PAGE, Frédéric PROGIN, Mmes Orane REULAND, Piera ROUGE-LUETTO, MM. Karel STUDER, Pierre-Alain VOLERY, Dominique ZEHFUS

Excusés : M. Alain BOSSHARD, Mmes Mariefrance DANCET,
Hélène GIACOBINO et M. Michel SIMKHOVITCH

Assistent à la séance : M. François BAERTSCHI, Maire
M. Pascal CHOBASZ, M. François LANCE,
Conseillers administratifs
Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 19 octobre 2006
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) **Commission des finances et logement – Séances des 4 septembre et 30 octobre 2006 –**
Rapporteurs : Mme Monique BUUNK-DROZ et M. Marc GUILLERMIN
 - a) Examen et approbation des budgets de fonctionnement et d'investissements 2007 et fixation des centimes additionnels **p. 1122** **Arrêté**
 - b) Fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2007 **p. 1129** **Arrêté**
- 7) **Commission de l'aménagement du territoire – Séance du 16 octobre 2006**
Rapporteuse : Mme Andrée JELK-PEILA

Les Marbriers - Audition de M. Robert Cramer, Président du Département du territoire à propos de la résolution votée par le Conseil municipal le 22 juin 2006 **p. 1129** **Information**

Séance ordinaire du 16 novembre 2006

- 8) **Commission de l'aménagement du territoire –
Séance du 1^{er} novembre 2006 –
Rapporteuse : Mme Claudine CORMINBOEUF**
- a) Plan directeur de quartier Les Marbriers –
Suite à donner **p. 1132** **Résolution**
 - b) Plan directeur de quartier des Semailles –
Nouvelles propositions **p. 1137** **Information**
 - c) Acquisition de la parcelle 1387 et co-dépendance 1755
Chemin de Gaimont 5 (Fr. 650'000.-- + frais d'acte) **p. 1140** **Arrêté**
 - d) Divers
- 9) **Commission des affaires sociales – Séances des 20 septembre
et 11 octobre 2006 –
Rapporteurs : Mme Andrée JELK-PEILA et M. Javier ALONSO**
Présentation de l'étude de faisabilité pour une nouvelle salle de
spectacles à la villa Tacchini **p. 1141** **Vote de principe**
- 10) **Commission des affaires sociales – Séance du 11 octobre 2006 –
Rapporteur : M. Javier ALONSO**
Audition de M. Martignano, président du Centre Marignac **p. 1144** **Information**
- 11) Résolution des partis Libéral-Radical relative au centre socioculturel
de Lancy-Sud **p. 1145** **Résolution**
- 11) Propositions individuelles et questions **p. 1150**
- 12) Questions du public **Annexe**

M. PEREZ IRIARTE : J'ouvre cette séance ordinaire de notre Conseil municipal du 16 novembre 2006. Je salue les Conseillers municipaux présents, le Conseil administratif incorpore, notre procès-verbaliste, Mme Augsburgers, M. Breda, notre huissier, M. Andrey qui nous assiste au niveau technique. Je salue également le public, Mme de Garrini, notre Secrétaire générale et les cadres de notre administration présents ainsi que les représentants de la presse.

J'excuse ce soir les absences de M. Bosshard, Mme Dancet, Mme Giacobino et M. Simkhovitch.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme CASUTT : Au sujet du pavillon de la villa Tacchini au point 9), on avait demandé à la Commission des affaires sociales, le terme musique n'étant pas assez général, de l'intituler « nouvelle salle de spectacles ».

Mme CORMINBOEUF : Au point 8) je souhaiterais que le point c) relatif aux Marbriers devienne a), comme suite logique au point 7) rapporté par Mme Andrée Jelk-Peila sur les Marbriers.

M. AESCHBACHER : Vous avez trouvé sur vos tables une résolution des groupes Libéraux et Radicaux. Nous souhaitons que cette dernière soit abordée au point 11) de l'ordre du jour à la place de « Propositions individuelles et questions » qui deviendrait alors le point 12).

Séance ordinaire du 16 novembre 2006

M. PEREZ IRIARTE : Je mets en considération la première modification, à savoir la demande de Mme Casutt de modifier l'intitulé « nouvelle salle de spectacles ».

Cette modification est acceptée.

M. PEREZ IRIARTE : Suite à la demande de Mme Corminboeuf, de modifier le point concernant les Marbriers en point a) au lieu de c).

Cette modification est acceptée.

M. PEREZ IRIARTE : Suite à la demande de M. Aeschbacher d'ajouter la résolution au point 11) de l'ordre du jour.

Cette demande est acceptée.

Avec ces modifications, l'ordre du jour est accepté.

**2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
19 OCTOBRE 2006**

Le procès-verbal est approuvé avec mes remerciements à Mme Augsburguer pour son excellent travail.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. PEREZ IRIARTE : J'ai trois communications. La première concerne la présentation du budget. Le Bureau tient à souligner l'importance de la proposition de notre secrétaire M. Richert, lors de notre Conseil municipal du 19 octobre, à la page 1113 du procès-verbal, à savoir que les présentations du budget se fassent en début et non en fin de séance.

En effet, un très large consensus existe au sein du Conseil municipal quant à l'importance à accorder à cette présentation factuelle et détaillée du Conseiller administratif chargé du budget, et de lui prêter toute l'attention nécessaire.

L'idée de disposer de la fraîcheur d'esprit que l'on trouve en début de séance pour analyser les indicateurs économiques et le budget a été largement saluée, afin de mesurer dans le calme les progrès réalisés par notre commune en matière de gestion financière et de gouvernance.

Nous voudrions signifier notre souhait au Conseil administratif et aux personnes du secrétariat chargées de nous assister dans nos travaux de bien vouloir prendre note de cette suggestion dans le futur et nous vous en remercions.

Deuxième communication du Bureau concernant les rapports de commissions. Les membres du Bureau souhaitent rappeler à Mmes et MM. les rapporteuses et rapporteurs des commissions que les textes des rapports à l'attention du Conseil

Séance ordinaire du 16 novembre 2006

municipal doivent être complémentaires au rapport rose et non redondants avec celui-ci. Ils doivent faire état du contenu du dossier dans les limites des indications approuvées en commission. Ils doivent permettre à la commission de transmettre les messages qu'elle souhaite faire passer au Conseil municipal.

Il faut donc trouver le juste milieu. Un bon rapport doit être synthétique, informatif et précis. Il doit mettre en lumière les principaux points des discussions qui ont été soulevés au cours des débats en commission.

Il s'agit de rendre publique une synthèse des dossiers examinés en commission.

Cette synthèse, appelée rapport, est élaborée par la/le commissaire rapporteur et est destinée à informer le Conseil municipal et le public sur le contenu du dossier, les décisions prises par la commission et les conclusions qui ont conduit à un vote en commission.

Le rapport ne doit pas reprendre chronologiquement les différentes étapes du dossier, mais fournir une synthèse globale de celui-ci, sauf cas particulier si cela peut aider la compréhension du dossier en question.

Nous vous remercions de votre compréhension et nous tenons sincèrement à vous féliciter pour la qualité de vos rapports. Nous vous rappelons simplement l'importance que nous attachons à la nécessité d'une vision synthétique lors de l'élaboration de vos rapports, pour permettre de mieux équilibrer les différents points de l'ordre du jour et pour le bon déroulement de nos séances.

Merci de tenir compte de ce rappel de la part du Bureau du Conseil municipal !

J'ai reçu une lettre de Mme Carla Melvyn, Présidente du comité de la Crèche Chante-Joie qui a fêté ses 40 ans d'existence. Elle me prie de bien vouloir transmettre ses sincères remerciements à diverses personnes qui ont contribué au bon déroulement de cette journée et à tous les Conseillers municipaux présents lors de ces 40 ans.

4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. BAERTSCHI : Le Conseil administratif tient à vous faire part de ce qui suit. Après la votation relative au centre socioculturel, et prenant acte du résultat négatif qui est sorti des urnes, le Conseil administratif n'entend pas, dans la précipitation, arriver auprès de vous avec un nouveau projet dans quelques semaines. Il pense que les prochaines élections pourront donner à chaque groupe l'occasion de se pencher sur ce problème, et avec chaque groupe, à arriver, après les élections, avec des projets qui soient consensuels.

Vous êtes déjà allés ou vous allez aller à la Cité des Métiers à Palexpo. Cette exposition fruit de contacts entre les entreprises et l'Etat est une mine de renseignements pour toute personne cherchant à réorienter sa carrière professionnelle. Dans l'espace jeunesse, un certain nombre de communes suburbaines tiennent des stands pour indiquer leurs pratiques du point de vue d'aide pour les jeunes.

Séance ordinaire du 16 novembre 2006

Lancy ne fait malheureusement pas partie de ces communes pour la simple et bonne raison que nous n'avons pas encore de structure de cet acabit. Mais, de concert avec Plan-les-Ouates, nous sommes en train d'établir une plate-forme pour l'emploi des jeunes particulièrement, et le report de la Commission des affaires sociales du mois de novembre a empêché les commissaires d'être informés de cet effort. Ce n'est que partie remise, ce sujet sera abordé à la Commission des affaires sociales du mois de janvier.

M. LANCE : J'ai quelques communications concernant les nombreuses activités culturelles que vous pouvez rencontrer sur la commune. Tout d'abord, vous rappeler l'exposition de Claude Ponti qui se déroulera dès demain à la villa Bernasconi. Claude Ponti est un illustrateur conteur, joueur de mots et d'images en particulier pour les enfants et aussi pour les adultes. Je vous engage à visiter cette exposition dès demain.

Signaler également un concert de musique de chambre à la ferme Marignac le 21 novembre, un concert des Inter-Notes. Il s'agit d'une nouvelle association lancéenne qui occupe entre autres, des locaux de la villa La Solitaire. Je vous engage également à aller écouter ce concert.

Je vous rappelle également le festival Hip Hop Communes-Ikation qui se déroulera cette année à Onex, et vous rappeler que ce festival est financé par 7 communes, et en particulier Lancy, Plan-les-Ouates, Onex, Carouge ainsi que d'autres communes aux alentours.

Je vous encourage, si vous avez le temps, et si vous êtes intéressés au Hip Hop à aller voir et écouter ce concert.

Une dernière information, vous avez trouvé sur vos places un sac aux couleurs du logo de la Ville de Lancy, c'est une initiative de notre déléguée à la communication. Ce sac répond aussi à un besoin de différents services de l'administration, il servira également comme cadeau lors de différentes occasions.

5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

**6. COMMISSION DES FINANCES ET LOGEMENT -
Séances des 4 septembre et 30 octobre 2006 -
Rapporteurs : Mme Monique BUUNK-DROZ et M. Marc GUILLERMIN**

**a) Examen et approbation des budgets de fonctionnement et
d'investissements 2007 et fixation des centimes additionnels**

=====

Mme BUUNK-DROZ présente le sujet : Il s'agit de la séance du 4 septembre. Le premier budget, affiné durant l'été, ce deuxième est présenté.

Séance ordinaire du 16 novembre 2006

Diverses questions portent :

- sur la réfection des façades de la Mairie nécessaire même en cas d'aménagement puisque le bâtiment est classé,
- sur le chauffage de la caserne des pompiers, encore à l'étude,
- sur la réfection de l'école du Petit-Lancy, divers locaux étant restés bruts pour raison budgétaire et de planification scolaire. Une visite du Conseil municipal est prévue,
- sur divers aménagements des parcs et promenades

M. Lance donne des détails sur le coulisement budgétaire concernant la salle omnisports, le centre socioculturel, un pavillon pour la Villa Tacchini, les travaux de collecteurs, la passerelle Tivoli-Saint-Georges.

Il signale encore l'aménagement de l'entrée du cimetière et le plan directeur pour les chemins piétonniers et Fr. 2 millions pour d'éventuels achats de terrains. Une parcelle pourrait être vendue à l'Etat en vue de l'école dans le quartier des Marbriers.

Le montant total des dépenses effectives s'élève à Fr. 33'465'000.--.

M. GUILLERMIN présente le sujet : Merci d'avoir mis la pression sur les rapports de synthèse, j'espère que je ne vais pas vous ennuyer trop longtemps. Cette séance a été tenue en présence de M. le Maire François Baertschi, MM. les Conseillers administratifs François Lance, délégué aux finances et Pascal Chobaz.

M. J.-M. Kaeser, chef, Mme Andrey et M. Chouet du Service financier.

M. Côte, chef du Service des travaux et constructions.

M. Chobaz a annoncé qu'il s'agissait de sa 28^{ème} séance de Commission des finances consacrée aux budgets et de la dernière pour lui. Cette longévité démontre un engagement exceptionnel et une réussite exemplaire au service de la collectivité.

Je le remercie de tout cœur et le félicite vivement en anticipant un peu les éloges à venir. Pour ma part, il s'agit aussi de mon dernier rapport de budget. Je l'ai rédigé avec un brin de nostalgie, mais avec plaisir.

Je prendrai à mon compte cette définition britannique : « Un gentleman est une personne qui sait se retirer avant de devenir importun ! ». Cette expression peut être interprétée à la convenance de chacun....

Après le chaleureux hommage que vous m'avez rendu le 22 octobre dans ce beau pays de Catalogne, malgré une grosse pilule difficile à avaler ce jour-là, je n'éprouve aucune amertume ou regret, sinon la satisfaction du devoir accompli et reconnu par ses pairs. Je vous suis infiniment reconnaissant de ce témoignage de sympathie et d'amitié, initié par la délicatesse toute latine de notre cher Président.

Après ce préambule un peu personnel, passons à l'examen du budget établi comme à l'accoutumée avec sérieux et un grand professionnalisme, dans le respect du bien public.

M. Lance a précisé que le budget est arrêté à un moment donné. Il peut, par conséquent, subir des fluctuations et des adaptations. Certaines rubriques ne sont plus d'actualité, deviennent caduques et d'autres opportunités peuvent intervenir ultérieurement.

Séance ordinaire du 16 novembre 2006

Il convient de gérer ces modifications en plus et en moins, tout en maintenant l'équilibre. M. Kaeser a expliqué la façon d'évaluer les recettes fiscales. Les recettes relatives aux personnes physiques ont été légèrement forcées vers le haut, par rapport aux paramètres complexes servant à établir une évaluation des recettes futures. Les recettes des personnes morales sont basées exactement sur les informations de l'Administration fiscale cantonale. Les informations transmises sont toujours lacunaires, ces données ne permettent pas de connaître la progression économique de l'impôt cantonal, soit la santé économique future du canton.

Ces chiffres ne donnent pas d'indications sur les effets de la modification de la part privilégiée déterminante pour la Commune. Celle-ci est passée de 57 % à 63 % entre 2005 et 2007 et cela a un effet important dans l'estimation du budget. Elle correspond à une progression de 3 %.

Le Service financier est plutôt conservateur et prudent, mais contrairement aux années précédentes, il a procédé à une légère réévaluation. Cette différence est relativement faible, elle représente une correction de Fr. 400'000.--. Le Service financier a calculé les recettes fiscales sur la base des effectifs de population donnés pour 2004, établis officiellement. Il n'a pas anticipé une hausse de population, mais il a pris en compte les données disponibles pour 2005, alors que les chiffres fournis par l'Etat s'arrêtent à 2004. Le calcul effectué n'est plus conservateur, mais il n'est pas excessif non plus. Le montant de Fr. 400'000.-- est inclus dans le budget 2007.

M. Lance a indiqué que certaines communes ont pris le parti de présenter des budgets déficitaires, pour des raisons politiques liées au transfert de certaines charges du canton aux communes. Il convient de rappeler que le montant de ce report de charges du canton, représente un supplément de 1,7 mio à supporter par Lancy au budget 2007, par rapport à 2005. L'ajustement de la part privilégiée de l'impôt a permis d'intégrer cette dépense exceptionnelle.

Selon M. Lance, cette somme aurait pu être utilisée à d'autres fins par la commune et il regrette cet état de fait imposé par le canton. Il est fort dommageable que les efforts de gestion rigoureuse consentis par la Ville de Lancy soient pénalisés par le fait du Prince. Nous attendons des compensations sérieuses et tangibles.

On dit que les belles promesses.... mais l'espoir fait vivre, Inch'Allah ! comme le disent certains compatriotes fort appréciés pour leur sagesse ancestrale. Ne voyez pas d'ironie déplacée dans cette affirmation ! Je le pense vraiment.

En analysant l'excellent document très explicite « Commentaires sur les écarts », les commissaires ont émis un certain nombre de remarques et beaucoup de questions qui sont intégralement reportées dans le procès-verbal très complet. Leur énumération serait fastidieuse et inadaptée à un rapport de synthèse.

Je me bornerai à rappeler les principaux points où les écarts sont les plus sensibles. Le transfert de charges de l'Etat à la commune déjà cité.

L'augmentation très nette des coûts de l'énergie, gaz et mazout. Ces postes sont difficiles à évaluer en raison des fluctuations du marché. Ce fut aussi l'occasion de parler d'économies d'énergie et de mesures à prendre encore dans ce domaine. La commune a déjà beaucoup investi dans l'isolation des bâtiments et par le programme Oure. Le comportement des utilisateurs peut encore s'améliorer.

Séance ordinaire du 16 novembre 2006

La rubrique Biens, services et marchandises enregistre une augmentation budgétaire de 1,77 mio. Les subventions font un bond considérable de 1,48 mio.

M. Lance a précisé dans sa brillante présentation du budget que cette hausse s'explique en grande partie par l'adaptation des subventions allouées aux crèches et garderies, suite à l'entrée en vigueur d'une convention collective de travail pour ces organismes.

Face à un certain scepticisme des commissaires, M. Baertschi a proposé d'aborder le sujet en commission des affaires sociales.

Au sujet de l'augmentation des provisions sur les débiteurs, impôts personnes physiques et morales, il a été précisé que les risques sont calculés proportionnellement à l'augmentation de la production de l'impôt, ce qui ne veut pas dire que le risque réel augmente, au vu des expériences passées.

En conclusion, selon le tableau des charges et revenus, et en chiffres :

Les charges sans les immeubles	Fr.	81'146'547.--
Les revenus sans les immeubles	Fr.	76'562'325.--
Résultat de fonctionnement négatif	- Fr.	4'584'222.--
Résultat des immeubles positif	+ Fr.	<u>4'773'417.--</u>
Résultat communal total	+ Fr.	189'195.--

Il convient de rappeler que sans les immeubles, la commune n'aurait pratiquement pas de dettes, par conséquent, pas d'intérêts à payer, 4,44 mios au budget.

La commission remercie le Conseil administratif, le Service financier et toute l'Administration de la qualité de son travail et des documents clairs et précis qui lui ont été soumis, ainsi que pour la pertinence des réponses à ses questions.

Après lecture individuelle du projet d'arrêté, (ouf, M. le Président), la commission s'est prononcée en sa faveur à l'unanimité.

M. PEREZ IRIARTE :Merci pour votre excellent rapport, je suis personnellement touché par votre annonce de gentleman, et je pense que nous aurons l'occasion d'en reparler plus tard.

M. PAGE : Par rapport aux derniers comptes établis, soit ceux de 2005, les résultats de fonctionnement, sans les immeubles, passent d'une perte de Fr. 3'137'752.-- à une perte budgétée pour 2007 à Fr. 4'584'222.--. En tenant compte des immeubles, nous avons en 2005 un bénéfice de Fr. 1'709'999.-- et nous en prévoyons un de Fr. 189'195.-- pour 2007.

Ces résultats sont conformes au graphique établi par notre Service financier. Celui-ci nous montre que nous sommes engagés sur une pente descendante qui devrait nous conduire à un déficit de Fr. 7'000'000.-- dès 2009, soit dans 2 ans.

Le budget 2007 nous montre que le report des charges du canton aux communes est devenu une réalité. A ce sujet, il faudrait aussi un report des compétences, parce que finalement, qui paie et comment ? Une forte hausse des subventions est également à l'ordre du jour. A ce sujet, nous avons demandé en commission, et nous le demandons aujourd'hui, qu'une liste exhaustive des subventions projetées soit établie au moment du budget et pas seulement à la fin d'un exercice. Les membres du Conseil municipal

Séance ordinaire du 16 novembre 2006

doivent savoir à qui l'on destine les subventions portées au budget.

Le 31 décembre 2005, la dette s'élevait à Fr. 109'250'000,--; à fin 2007, elle devrait atteindre Fr. 147'403'000,--, soit une augmentation de 35 %. La quotité de l'endettement brut par rapport aux recettes de fonctionnement s'élèvera ainsi à 169 %. Notre Service financier nous dit qu'entre 100 % et 200 %, cette quotité est considérée de moyenne à mauvaise. Avec Fr. 147 millions, nous tendons vers une mauvaise quotité, ou si l'on préfère vers une situation préoccupante.

Nous devons assurer le bon fonctionnement de notre Commune et investir avec discernement. Ces principes ont été largement plébiscités par les électrices et les électeurs de notre commune.

Le Groupe Libéral acceptera les budgets qui nous sont présentés. Cela ne signifie cependant pas un blanc-seing pour n'importe quelle dépense.

Mme CASUTT : Je vais me joindre à mes collègues pour féliciter le Service financier pour son excellent travail. Par contre, je pense qu'à l'avenir, il serait assez bien d'obtenir les documents un mois avant, afin d'avoir un peu plus de temps pour les consulter et en discuter dans les groupes pour prendre des avis et des directives.

On aimerait, dans les années à venir, voir si on peut autofinancer nos prochains investissements importants en vendant peut-être des parcelles ou des villas qui ne sont pas utiles, qui ne rapportent rien. Voir si on peut préempter sur les parcelles en zone de développement, ce qui permettrait de mieux gérer le développement, contrôler la mixité des habitations, contrôler également qu'il y ait suffisamment d'infrastructures dans les quartiers neufs.

M. STUDER : C'est toujours avec plaisir que nous prenons connaissance dans le détail du budget de notre commune.

Bien que les recettes fiscales soient toujours estimées, le Conseil administratif nous présente des comptes équilibrés et analysés avec précision. Il va de soi que le mérite en revient également à notre Service financier dont la rigueur est unanimement appréciée.

Si la surprise peut venir de l'évolution de notre endettement, elle résulte plutôt aujourd'hui d'une opportunité d'emprunt à de bonnes conditions et dépendra bien sûr des investissements que nous consentirons.

Après diverses analyses et en remerciant ceux qui ont donné les réponses à nos questions, nous accepterons ce budget.

M. ERETZIAN : Le groupe Radical approuve la déclaration du groupe Libéral. Vu le déficit de Fr. 7'360'000.-- prévu pour 2010 dans les projections du Service financier, et l'augmentation incessante de la dette, en cette période de bonnes rentrées fiscales, nous préférierions profiter de diminuer la dette et avoir une politique d'investissements tenant compte des aléas de l'économie.

Malgré que le groupe Radical n'approuve pas certains détails du projet de budget 2007, qui nous est soumis pour approbation ce soir, dans un esprit de consensus, il lui apportera son soutien et l'adoptera.

Séance ordinaire du 16 novembre 2006

Le groupe Radical se réserve le droit d'accepter les crédits d'investissements qui lui seront soumis de ce budget.

Nous remercions M. Kaeser, Chef du service financier ainsi que ses collaborateurs pour les excellents documents qui nous ont été soumis et qui ont répondu à toutes nos questions.

M. VOLERY : Le groupe Socialiste a étudié le budget 2007 avec sérénité, vu que chaque budget communal doit être équilibré comme le veut la loi sur l'administration des communes. Il augmente par rapport à l'exercice de cette année de 8,79 % avec un petit excédent de Fr. 190'000.--.

Une bonne nouvelle, l'indice de capacité financière est passé de 72,54 points en 2005 à 66,09 points en 2007; ainsi notre part privilégiée s'améliore de 57 % en 2005 à 63 % en 2007.

Par contre, un fait inquiétant, c'est le report des charges cantonales sur les communes, Lancy ne fait pas exception.

Nous serons attentifs à ce que les rénovations des écoles et des bâtiments publics suivent le programme prévu dans les investissements.

Nous avons une remarque, que ma collègue Monique Buunk-Droz et moi-même avons faite ces deux dernières années. Nous demandions à la commune, dans un premier temps, d'essayer de grouper ses achats (matériels de bureau, véhicules...) avec d'autres collectivités publiques pour faire baisser les prix, nous attendons.

Ce soir, nous pouvons nous montrer satisfaits sur ce budget équilibré, sans remettre en cause nos prestations sociales, sportives ou culturelles.

Le groupe Socialiste votera le budget 2007 et, par la même occasion, nous adressons nos remerciements à nos services communaux, en particulier au Service financier.

Mme JELK-PEILA : Le groupe de l'Alliance de Gauche fera sa propre déclaration. Le budget 2007 conclut par un excédent de revenus de Fr. 190'000.--. Malgré l'excellente année 2006 au plan économique, ce budget se veut prudent quant au montant des rentrées fiscales envisagées. C'est une constante dans la politique budgétaire communale et cette option a largement fait ses preuves. Le manque de données actualisées consécutif au système fiscal en vigueur rend les prévisions hasardeuses d'une année sur l'autre. De même, le report des charges cantonales sur les communes, qui n'a pas encore déployé tous ses effets, oblige à une certaine circonspection.

Lancy est dynamique et dispose d'un tissu économique riche et varié. Les rentrées fiscales sont solides. Les investissements à venir doivent donc amener la commune à développer pour ses habitants des structures sociales et associatives à la hauteur de la place occupée dans le canton.

A l'occasion du budget, le groupe de l'Alliance de Gauche de Lancy proposait :

- d'honorer des votes d'intention de longue date, qui concernent les investissements d'infrastructures essentielles pour une ville de l'importance de celle de Lancy (escargot et salle communale, revalorisation de l'espace Marignac, achèvement du complexe scolaire de Petit-Lancy, politique de la petite enfance et le développement

Séance ordinaire du 16 novembre 2006

- de nouveaux quartiers) sans oublier l'entretien trop longtemps différé des bâtiments publics, en particulier nos écoles.
- de soutenir les projets et associations qu'elles soient culturelles, sportives environnementales, surtout celles qui sont tournées vers les plus faibles.

De ce que nous demandions, une partie des objectifs évoqués pour 2004 ont été réalisés ou sont en cours de réalisation (espace Marignac, rénovation des écoles, politique de la petite enfance). Pour les autres, qui touchent essentiellement au social, nous persistons et notre commune pourra compter sur notre groupe pour promouvoir et appuyer toute initiative qui aura pour objet de doter enfin Lancy-Sud d'une structure associative et culturelle qui réponde aux besoins exprimés de la population.

Des sommes non affectées dans ce budget doivent être affectées en priorité à ces problématiques : un lieu pour des activités tournées vers la jeunesse, les adolescents en particulier, est indispensable tout comme le maintien et le renforcement de l'antenne chômage et du service social. Il faut donner aux Lancéens les outils pour participer fiscalement à la bonne santé communale et cela ne sera possible que parce qu'ils auront trouvé à Lancy l'appui nécessaire à leur intégration économique et sociale.

Le groupe de l'Alliance de Gauche, persuadé que le social doit reprendre une place prépondérante dans les finances communales, votera ce budget.

Pour ce dernier exercice de la législature, notre groupe tient à relever la qualité du service comptable qui présente, année après année, des documents clairs, lisibles et rigoureux à la Commission des finances et logement ainsi que la compétence des Conseillers administratifs prêts à répondre à nos interrogations.

M. LANCE : J'ai bien entendu toutes les interventions des différents groupes représentés au sein de ce Conseil municipal, j'aurai juste deux remarques. Concernant le transfert de charges, en particulier Fr. 1'700'000.-- qui sont budgétisés sur 2007, il s'agit bien d'un transfert de charges annuel limité dans ce cas-là sur les exercices 2006 et 2007. De nouvelles négociations vont intervenir entre les communes genevoises et l'Etat de Genève pour d'éventuels transferts de charges pour ces prochaines années. Je voulais rappeler que cette somme annuelle de Fr. 1'700'000.-- concernait uniquement les exercices 2006 et 2007.

Concernant la projection de la dette, évidemment, elle peut faire peur, mais encore une fois, je répète que cette projection de la dette prend en compte toutes les dépenses, qu'elles soient de fonctionnement, qu'elles soient d'investissement, qui sont considérées dans ce budget, et si elles étaient réalisées, dans leur totalité. C'est souvent loin de la réalité, toutes les années, nous ne réalisons pas toutes les dépenses prévues au budget que ce soit au fonctionnement ou que ce soit aux investissements.

D'autre part, M. Studer l'a très bien dit, il y a aussi des opportunités d'emprunts actuellement. Cela veut dire qu'actuellement, nous empruntons un peu plus pour faire face aux nouvelles dépenses de l'avenir, parce que les taux sont particulièrement bas. Ce qui évidemment augmente aussi la dette.

Concernant la remarque de Mme Casutt, sa demande d'avoir à disposition les documents bien avant les 10 jours, cette année ces documents ont été distribués lors de la dernière séance du Conseil municipal et vous avez eu 10 jours pour les étudier. Nous sommes un peu empruntés parce que chaque année, nous attendons les

Séance ordinaire du 16 novembre 2006

projections des recettes fiscales de l'Etat de Genève qui viennent toujours au dernier moment pour finaliser le budget. Cette année, c'était au début septembre. Ensuite, il faut présenter le budget au Conseil municipal et nous avons un délai cadre pour retourner le budget au Service de surveillance des communes, soit le 15 novembre, nous avons déjà un jour de retard. Vu ces délais à respecter, ce laps de temps est toujours très court. J'espère que l'année prochaine, le nouveau Conseil municipal pourra étudier ce budget bien plus longtemps que les 10 jours qui ont été concédés cette année.

L'arrêté 6a) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

M. LANCE : J'aimerais remercier ce Conseil municipal pour ce vote unanime qui démontre la confiance témoignée au Conseil administratif, et je ne manquerai pas de transmettre vos remerciements au Service financier, en particulier à M. Jean-Michel Kaeser.

b) Fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2007

=====

M. GUILLERMIN présente le sujet : Ce point n'a pas suscité de commentaire.

Après lecture du projet d'arrêté, la commission s'est prononcée en sa faveur à l'unanimité.

L'arrêté 6b) est accepté à l'unanimité (Voir Annexe).

**7. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE –
Séance du 16 octobre 2006 –
Rapporteuse : Mme Andrée JELK-PEILA**

Les Marbriers – Audition de M. Robert Cramer, Président du Département du territoire à propos de la résolution votée par le Conseil municipal le 22 juin 2006

=====

Mme JELK-PEILA : Je vous prie d'excuser mon léger retard, je n'ai pas tout entendu de votre intervention en début de séance. Je voulais simplement dire que, quand je prends un rapport, et bien c'est pour le rapporter de la manière dont je souhaite le faire. Concernant cet objet, je ne serai pas extrêmement brève puisqu'il s'agit d'un problème important d'aménagement qui nous a occupés pendant plusieurs années, et que je vois mal comment on pourrait ne pas rapporter la réponse qu'a donnée M. Cramer à nos interrogations. Je prendrai donc la liberté de considérer cet objet comme important, et de rapporter de la manière qui me convient. C'est dans ce sens-là que j'ai pris le rapport, je vous en remercie et c'est comme cela que ça va se dérouler.

Séance ordinaire du 16 novembre 2006

Mme JELK-PEILA présente le sujet (clichés) : *Invités* - M. Cramer, le Conseil administratif de Lancy, M. Oberson, mandataire, Mme Lerch et M. Scilacci, du Département du territoire, MM. Barro, Pilet, et Rinaldi, représentants des propriétaires.

Lors de sa séance du mois de juin, le Conseil municipal a voté une résolution relative au Plan directeur de quartier des « Marbriers » qui demandait une modification de l'implantation de deux bâtiments des secteurs A et B. Le Conseil municipal se réservait la possibilité de refuser le plan directeur de quartier si ses demandes n'étaient pas prises en compte. Ce soir, les représentants du Département du territoire font part à la commission de la position du canton sur cet objet.

En préambule, pour M. Cramer, les Conseillers municipaux connaissent mieux que lui ce dossier parce qu'habitants de la commune et que le dossier les a occupés suffisamment longtemps.

Il rappelle le cadre de l'action de l'Etat par rapport à la problématique du logement, cadre précisé par discours de Saint-Pierre. Le Conseil d'Etat a énoncé quels seraient les grands axes de sa politique pour la législature :

- tout d'abord rétablir l'équilibre financier budgétaire par une réorganisation de l'appareil de l'Etat et de ses départements ainsi qu'une modification du statut de la fonction publique ;
- la deuxième priorité est liée à la réduction du taux de chômage deux fois plus élevé à Genève que partout ailleurs en Suisse ;
- Et enfin, une réflexion concernant l'aménagement du territoire.

Genève n'est pas simplement une ville de 170'000 habitants, ou un canton de 440'000 habitants, c'est une région dans laquelle la question de l'aménagement du territoire est essentielle. Si les activités sont pour l'essentiel regroupées à Genève, le logement des personnes actives à Genève lui, se trouve souvent en dehors de Genève, en France ou sur Vaud. Cette situation qui génère de nombreux déplacements est néfaste pour l'environnement et nuisible pour la fiscalité. Les gens qui travaillent et produisent à Genève paient leurs impôts ailleurs. Genève supporte le coût d'infrastructures et d'équipements destinés à un bassin de population de 700'000 à 1 million de personnes alors que ce sont seulement 400'000 personnes - les habitants de Genève - qui en supportent le coût. Il est donc de l'intérêt de chacun de construire du logement à Genève pour corriger ce déséquilibre.

Pour construire, il faut tenir compte de la mobilité et l'environnement. La priorité de nos autorités se porte sur des dossiers prêts à démarrer pour lesquels le département s'efforce de répondre aux demandes de promoteurs.

La grande règle c'est de construire, là où il y a une volonté et des possibilités pour le faire.

Pour tout projet, quatre questions fondamentales sont posées :

- la façon d'assurer la mobilité
- la gestion de l'eau
- la gestion énergétique
- la part réservée à la faune et la flore

Pour M. Cramer, le Plan directeur de quartier des Marbriers s'inscrit parfaitement dans ces critères. Ce plan directeur de quartier, issu de la démarche conjointe de la

Séance ordinaire du 16 novembre 2006

commune et du Département, est un projet équilibré et sensé. En termes de mobilité, il règle bien la question de la circulation des voitures dans le périmètre.

La voie des communes est prise en compte. Pour tout projet de construction, deux autorités ont le pouvoir décisionnel, tout au long du processus d'aménagement; les décisions du Conseil d'Etat ont même valeur que celles des communes.

Pour M. Cramer, les demandes formulées dans la résolution vont à fin contraire de ce qui était recherché. Par exemple, la gestion de l'eau est clairement plus appropriée dans le projet de plan directeur de quartier qui prévoit une rétention de l'eau à la parcelle, du fait d'espaces publics en pleine terre. Cela n'est plus le cas avec les demandes de modification. Là, l'espace public serait situé sur la dalle d'un parking.

Une attention particulière a été apportée à la question énergétique dans le projet conjoint. Enfin, le projet de plan directeur de quartier élaboré conjointement est prêt à démarrer et peut être suivi dans la foulée d'un Plan localisé de quartier (PLQ). Les mandataires sont prêts et, le plan localisé de quartier approuvé, le projet pourrait démarrer rapidement.

La mixité, demandant une répartition égale entre logements subventionnés et libres sera assurée, le Conseil d'Etat s'apprête à modifier et assouplir le ratio de mixité actuellement en vigueur (2/3 de logements sociaux pour 1/3 de logements à loyers libres). Il n'y aura donc aucune espèce de difficulté pour accéder à un ratio de 50/50.

En ce qui concerne la demande de disposer différemment certains bâtiments du projet dans les secteurs A-B, cela pose un problème, relativement au parcellaire disponible. Le projet ne pourrait plus démarrer pour certains bâtiments et cette modification aboutirait à un gaspillage du terrain disponible sans augmenter la qualité de vie des habitants.

La construction se ferait de manière échelonnée sans vue d'ensemble. Certaines allées des immeubles se retrouveraient les unes contre les autres. La circulation se ferait à l'intérieur du périmètre et n'organiserait pas la circulation dans le quartier. Le projet modifié isole la partie déjà développée du secteur et la coupe des futures infrastructures. Les bâtiments déplacés mettraient dans l'ombre une partie du reste du secteur. Pour éviter cela, il faudrait abaisser les immeubles et perdre ainsi 12 appartements.

Deux autres points sont à relever :

L'accès des véhicules se fait par deux côtés opposés, (pas de véhicules au milieu du périmètre, hormis un accès pour les interventions d'urgence.)

L'étude de M. Oberson précise les détails de l'aménagement des espaces publics et propose un dispositif simple pour dégager un vaste parc en pleine terre.

Les architectes et les promoteurs confirment qu'une charte d'aménagement fera partie de l'autorisation de construire. L'aménagement des espaces extérieurs fait donc partie du cahier des charges des architectes qui réaliseront les immeubles.

Dans la discussion qui suit, des opinions différentes s'expriment, des prises de position sont rapportées :

- La colère de certains habitants des « Marbriers» qui considèrent ne pas avoir été correctement informés ni suffisamment écoutés.
- La nécessité pour les Conseillers municipaux de défendre l'intérêt collectif face aux intérêts particuliers.

Séance ordinaire du 16 novembre 2006

- Le fait que les habitants de Lancy sont aussi des habitants du canton de Genève, que leur imposition dépend pour l'essentiel du canton qui doit récupérer les sommes perçues par les communes frontalières pour son développement. (Vaud = équilibre budgétaire uniquement grâce au district de Nyon).
- Les nuisances engendrées par les personnes qui viennent quotidiennement à Genève et habitent parfois à 60 ou 80 kilomètres de distance, (pics intolérables en matière de pollution de l'atmosphère par les particules fines et l'ozone). Le manque de logements à Genève en est la cause. Les habitants de Lancy, comme ceux de Genève en subissent les conséquences. Ils sont donc concernés par le manque crucial de logements.
- Sans plan directeur de quartier, on construira de toute façon, mais de manière désordonnée. On gaspillera du terrain et la mobilité sera mal adaptée parce qu'on n'aura pas pu imposer une vision globale. Cela est contraire à l'intérêt public.
- Ne faudrait-il pas fixer une limite au développement de la région ? Abandonner une fois pour toutes les barres ?
- Le périmètre des Marbriers est situé en zone de développement depuis 40 ans. Les habitants savent depuis longtemps qu'ils sont propriétaires de parcelles susceptibles d'être confrontées à un développement. Le dossier du plan directeur de quartier des Marbriers existe depuis 15 ans.
- Les immeubles longeant la route seront dévolus à des activités commerciales et non pas à des habitations.
- Il faudrait trouver un arrangement. Il faut tenir compte de l'installation de la société Procter & Gamble en face des Marbriers. Il serait désolant que les employés doivent être logés hors Genève.

La Fondation pour la promotion du logement bon marché (FPLC) est une fondation de droit public, elle a l'intention de travailler en collaboration avec la commune. Des synergies sont possibles, notamment en ce qui concerne une coopérative communale. La commune peut donner des impulsions positives en ce qui concerne les aménagements extérieurs.

Le Conseil municipal peut maintenant réexaminer la position exprimée par le biais de la résolution, en fonction des éléments apportés par le Département. Dans le cas d'un maintien de cette position, il n'y aura pas de plan directeur de quartier. Le point de vue communal sera respecté à la lettre par le canton, mais cela signifiera aussi que l'on empêchera bon nombre de personnes de trouver un logement à cet endroit dans un avenir proche. Pour la suite, les discussions se feront entre propriétaires et promoteurs au coup par coup, avec des constructions d'immeubles successives. On verra ainsi se réaliser huit rampes de parking au lieu de deux, par exemple. Le plan directeur de quartier permet une vision globale et il serait regrettable de perdre tout le bénéfice du travail qui a été accompli.

**8. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE -
Séance du 1^{er} novembre 2006 -
Rapporteuse : Mme Claudine CORMINBOEUF**

a) Plan directeur de quartier Les Marbriers – Suite à donner

=====

Séance ordinaire du 16 novembre 2006

Mme CORMINBOEUF présente le sujet : La résolution du Conseil municipal votée le 22 juin 2006 et acceptée par 19 oui, 13 non, demandant dans les périmètres A et B une orientation des immeubles a3 et b3 de manière à former un square n'a donc pas été prise en compte par l'Etat.

Après les explications de M. Cramer lors de la séance du 16 octobre 2006, un commissaire propose que le Conseil municipal reconsidère sa position et revienne sur l'implantation des bâtiments dans ces secteurs.

L'argument démontrant que l'implantation en square n'est pas plus propice aux habitants est à retenir, ainsi que les problèmes des droits à bâtir qui seront alors rencontrés.

Il faut considérer également qu'avec la venue de Procter & Gamble, la commune devra pouvoir offrir des logements. La mixité demandée dans la résolution de 50/50 est donc justifiée et à maintenir.

Une commissaire a été sensible à l'argument que l'ombre portée par les bâtiments existants sur les bâtiments qui formeraient un square, sera conséquente. Il faut prendre également en considération la perte fiscale qui en découle pour la commune si des personnes travaillent sur son territoire et habitent à l'extérieur, ainsi que les nuisances provoquées par ces déplacements.

Une autre commissaire rejoint les arguments précités, et elle demande que le Conseil municipal puisse se prononcer d'une seule voix dans le changement de la résolution.

Un commissaire pense que le problème des immeubles en barres se posera de toute façon. Les arguments précités l'ont également touché, ainsi que celui de la gestion et récupération de l'eau. La démarche est délicate car le Municipal doit se prononcer sur un quartier déjà habité.

Pour une autre personne, c'est la perte d'environ 12 logements qu'engendre l'orientation en square qui l'a touchée, et elle n'est pas persuadée de l'amélioration de la qualité de vie des habitants avec une telle disposition.

Un commissaire craint une construction désordonnée et non concertée si le plan directeur de quartier est abandonné.

Il est rappelé que la Commune aura quand même son mot à dire au niveau architectural avec l'acceptation d'un cahier des charges par les architectes, cahier faisant partie intégrante du plan directeur de quartier. La mission du Conseil municipal pourrait donc être de veiller au respect de ce cahier des charges.

En définitive, si le Conseil municipal refuse ce plan directeur de quartier, des plans localisés de quartier vont se réaliser assez rapidement et de par le parcellaire, vont ressembler fortement au plan directeur de quartier proposé.

Les plans localisés de quartier pourront être refusés par le Conseil municipal. Ils seront alors envoyés au Grand Conseil qui, lui, pourra décider ou non de leur conformité, et le Grand Conseil restera certainement insensible aux réticences communales.

Tous les avis ayant été émis, la Commission se prononce sur le vote de principe de

Séance ordinaire du 16 novembre 2006

modifier la résolution en supprimant les deux derniers paragraphes relatifs au changement d'implantation des bâtiments, et en maintenant la demande de mixité de logements à un taux de 50/50, ainsi que le respect du cahier des charges des architectes.

Résultat du vote : 6 oui, 2 non, 2 abstentions.

M. FAVRE : Je m'exprime à titre individuel ne souhaitant pas influencer en quoi que ce soit les membres de mon groupe. En effet, si je tourne les immeubles je ne tourne pas ma veste au premier coup de semonce d'où qu'il vienne.

Si l'on fait un peu l'historique de ce dossier, cette proposition de tourner deux immeubles pour créer un square ne date pas d'hier, et n'est pas non plus un plagiat de la proposition du groupement des habitants. Cette proposition a été débattue à la Commission de l'aménagement du territoire de la commune de Lancy à de nombreuses reprises et ce, depuis deux ans au minimum. Elle a été soumise aux mandataires de l'Etat et de la commune ainsi qu'au représentant de l'Etat lors de différentes auditions. Nous avons systématiquement été pris pour de doux illuminés obtenant, pour toute réponse, que le parcellaire ne se prête pas à une urbanisation en square, que l'orientation des immeubles est-ouest est la meilleure qui soit sous nos climats, que le parking tel que projeté permet d'avoir des surfaces de verdure en pleine terre et que l'écoulement des eaux sera de bonne qualité.

En ce qui me concerne, aucun de ces arguments ne tient la route. Pour la problématique du parcellaire, personne ne s'est donné la peine de réunir les propriétaires pour essayer de mener à bien une négociation pour aller dans le sens des souhaits de la commission. Pour l'orientation, cette systématique de barres occasionne une promiscuité désagréable, les séjours donnent dans les chambres de l'immeuble suivant et ainsi de suite.

En ce qui me concerne, j'aime bien un proverbe iranien qui dit « une maison qui voit le soleil ne voit pas le médecin ». Alors, un plan directeur de quartier qui propose 8 immeubles avec des pignons orientés au sud ne peut rencontrer mon assentiment. Pour preuve, les immeubles qui viennent d'être construits dans le périmètre dit des Marbriers soit à 150 m sont orientés nord-sud, tels que nous l'avons proposé avec deux bâtiments aux extrémités ce qui crée une forme de square.

Ce square est plus que bien fréquenté par les enfants du quartier et ce, sous l'œil bienveillant de leurs parents. Il est plus qu'agréable l'été de se mettre sur un banc à l'ombre.

Pour le problème du parking et des jardins en pleine terre, je ne vois pas le problème quelle que soit l'orientation des immeubles l'emprise du parking est la même.

Plus généralement, lorsque le Conseiller administratif délégué à l'aménagement du territoire parle de pilotage de ce plan directeur de quartier par la commune, je ne vois pas ce que l'on pilote si, à la moindre remarque, on se fait traiter de fossoyeur du logement par le Conseiller d'Etat en charge de l'aménagement du territoire.

Ce qui est accepté dans d'autres communes nous est systématiquement refusé à la moindre réaction à un plan directeur de quartier ou demande un peu affirmée de notre part, cela devient une affaire d'Etat. Personnellement, je persiste à penser qu'il est

Séance ordinaire du 16 novembre 2006

urgent dans notre république, si l'on veut répondre aux nombreuses demandes de logement, de revoir les relations commune canton en parallèle avec les négociations sur la répartition des charges.

Voilà en fonction de ce que j'ai énoncé, je vais m'opposer à cette résolution.

Mme BUUNK-DROZ : Il faut des logements et à prix abordables. Personne ne va contester cela. Mais, encore une fois, je reviens exprimer mon malaise devant ces plans que nous aurions désirés différents.

M. Cramer, qui a répondu en 4 pages à notre motion de 2 pages, tenait des propos encourageants mais qu'en reste-t-il dans le cas présent ? Ni les propositions, ni les oppositions des habitants ne sont vraiment prises en compte et l'on va accepter un plan de quartier - celui des Marbriers - qui est dans le même état qu'il y a 6 mois. Alors ça fait 6 mois de perdus. !

Dans le cas des Semailles, comme dans celui des Marbriers, on a manqué d'imagination architecturale et urbanistique.

Pourquoi faut-il toujours construire des boîtes d'allumettes, qu'elles soient couchées ou debout ? Pourquoi faut-il toujours faire prévaloir le tout-aligné ? Imaginons des immeubles de hauteurs dégradées, des formes arrondies, des cubes en décrochement.. au lieu des tours, pourquoi pas un « Machu-Picchu » avec des aménagements intérieurs et aux alentours, des lieux de vie ? Pourquoi toujours prévoir des lignes droites, contraires - je vous le rappelle - aux lois de l'univers et de la nature ?

Les formes d'immeubles que j'ai évoquées existent bel et bien, et même dans notre canton ! Voilà les raisons pour lesquelles je ne puis adhérer à ces projets présentés ce soir.

Je m'abstiendrai pour le quartier des Marbriers, vu la position du groupe Socialiste, mais mon abstention signifie un non.

En voyant les demandes d'autorisation de construire dans ces quartiers fleurissant dans la Feuille des avis officielle, je vous le dis : J'ai mal à ma ville !

M. AUGSBURGER : En préambule, j'aimerais souligner que Mme Jelk-Peila est intervenue au mois de juin à deux reprises, vautreée dans son fauteuil, sans sanction de votre part.

Ce soir, elle fait fi de vos remarques en tant que rapporteuse et improvise en lisant entre les lignes un rapport de commission. Il est nécessaire que vous interveniez.

Les groupes Libéraux et Radicaux sont particulièrement surpris par le volte-face de certains membres de ce Conseil.

La résolution sur le plan directeur de quartier des Marbriers a été acceptée le 22 juin 2006 par 19 oui contre 13 non.

Le Conseiller administratif en charge du dossier étant incapable de dégager une majorité, fait appel au grand frère du Conseil d'Etat qui vient nous faire la morale, trouvant surprenant de voir le Conseil municipal revenir sur ce travail de commission et

Séance ordinaire du 16 novembre 2006

le remettre en question.

Notre Conseiller administratif aurait pu l'informer que, sur les 20 séances de commissions, réparties sur 13 années, la plupart n'ont été que répétitions d'informations faites à de nouveaux Conseillers municipaux.

Qu'on nous prenne pour des polichinelles est une chose, que l'on se transforme en marionnettes en est une autre !

Il est hors de question que nos groupes reviennent sur cette résolution, même si nous sommes conscients du manque de logements à Genève, manque que M. Cramer a l'air de découvrir après 9 années aux commandes de notre république.

Mme JELK-PEILA : La grossièreté n'étant pas admise dans cette salle, je ne répondrai pas à la manière dont vous parlez de moi qui est inacceptable puisque je me tiens comme bien des conseillers, et que je n'ai pas lu mon rapport, que j'ai parlé sans le lire, et que quand je rapporte, je rapporte, je ne raconte pas autre chose que ce qui se trouve dans le rapport. A votre grossièreté qui est une habitude dans cette salle, je ne répondrai pas.

Mme CORMINBOEUF : Les membres du parti Démocrate-chrétien qui accepteront cette résolution, le feront pour que la Commune puisse offrir des logements à des personnes travaillant sur Lancy et ainsi contribuer à débloquent un peu la situation du logement.

Néanmoins, le plan directeur de quartier et la résolution ne reflètent pas les souhaits d'aménagement que nous avons formulés et espérés pour ce quartier. Cela aura au moins eu le mérite de la discussion.

Nous pensons toutefois indispensable que l'autorité étatique revoie sa définition de la concertation avec les communes, notamment dans l'optique de futurs grands projets d'aménagement à venir sur notre commune.

M. RICHERT : Pour moi, l'affaire est relativement claire. Vous me connaissez bien toutes et tous, vous savez que je suis un peu conservateur en matière d'urbanisme, que mon dada est de dire ceci : dans une commune comme Lancy, densifions-là où existe une friche industrielle comme la Praille, là où on a des possibilités de mettre en place un plan directeur de quartier vraiment écologique, intéressant, convivial, comme la Chapelle-les-Sciens. Laissons la situation en l'état dans des quartiers déjà habités.

Or, je ne crois pas qu'un « machu-pi-schtroumpf » ou le plan directeur officiel ni même le PDQ proposé par les habitants du groupement du Plateau fasse mon bonheur puisque, dans ces trois cas de figures, on trouvera une densité excessive dans ce quartier-là. Donc je m'abstiendrai lors de ce vote, et je me sens un peu seul à m'accrocher à mon Lancy.

M. ALONSO : Juste deux remarques qui me semblent importantes. La première, vous transmettez à M. Augsburgger, qu'il n'est plus président de cette enceinte, il le supporte mal.

La deuxième, c'est quand on parle des habitants de Lancy, de qui on parle ? Parce que c'est facile, d'être le porte-parole d'habitants de Lancy, mais en l'occurrence, les habitants de Lancy sont ceux qui vont venir habiter, ce quartier que nous allons

Séance ordinaire du 16 novembre 2006

construire. Après, sous les aspects que M. Favre a soulevés, de quelle manière, on place les immeubles, nous, nous n'avons aucune honte à dire qu'on a changé d'avis. Et de ce point de vue, nous pensons que ce projet mérite d'être voté, et nous allons le soutenir.

Mme JELK-PEILA : Le groupe de l'Alliance de Gauche soutiendra également ce projet, persuadé de la nécessité qu'il y a à construire dans des délais raisonnables.

Mme DILONARDO : Etant donné que j'ai des intérêts privés dans ce projet, je m'abstiendrai.

M. BAERTSCHI : Tout a été dit entre la dernière séance et ce soir. Juste une remarque à M. Augsburger ; la demande de M. Cramer ne vient pas de moi dans un premier temps, parce que lui était prêt à dire : le plan directeur de quartier de Lancy ne convient pas pour les raisons qui ont été nommées, donc nous n'allons pas en faire. Je lui ai fait remarquer que ce serait quand même bien de venir devant le Conseil municipal pour expliquer la position. Ce qu'il a fait, M. Favre, Président de la commission et Mme Jelk-Peila, vice-présidente ont été d'accord de faire ceci. Il ne s'agit pas de faire un appel au secours, il s'agit simplement d'informer le Conseil municipal des difficultés institutionnelles qui pourraient survenir à la suite de la décision du Conseil municipal. Je me sens parfaitement bien d'avoir fait ceci, et je suis content qu'il soit venu. Maintenant la décision vous appartient.

Résolution acceptée par 16 oui – 8 non – 6 abstentions. (Voir Annexe).

b) Plan directeur de quartier des Semailles – Nouvelles propositions

=====

Mme CORMINBOEUF présente le sujet : La Commission avait demandé au bureau architectes/urbanistes une solution pour diminuer la hauteur des tours prévues dans le plan directeur de quartier. M. Beusch a présenté la dernière mouture de ce plan directeur de quartier.

Il rappelle tout d'abord que les tours utilisent peu de terrain au sol et que leur aspect compact permet une consommation d'énergie moindre. Les appartements qui y sont créés sont lumineux et offrent une vue panoramique appréciable. Avec les grandes maisons, une bonne partie des arbres de ce périmètre pourrait être conservée.

Il relève que la morphologie choisie dans le plan directeur de quartier doit être maintenue sinon le projet devra être totalement remanié. Il rappelle également que la variante initiale prévoyait de construire 4 tours plus basses, mais cela condamnait le chemin des Rambossons et posait problème pour le report des droits à bâtir dans les plans localisés de quartier.

Les variantes proposées s'exercent donc sur la hauteur et la surface d'étages des tours et des grandes maisons.

Pour mémoire, le dernier projet proposait des tours rez + 14 étages avec une assiette de 20 x 30 m. au sol et une hauteur de 46 m. Les grandes maisons rez + 2, assiette de 15 x 18 m.

Séance ordinaire du 16 novembre 2006*Variante A :*

augmente d'un niveau les grandes maisons, soit rez + 3 et leur surface au sol passe à 15,8 x 19 m.

Tours = rez + 12, assiette de 20 x 30 m, hauteur : 40 m.

Conséquence : densification de l'intérieur du quartier et implantation plus contraignante des grandes maisons.

Variante B :

Tours rez+ 12 mais avec assiette de 20 x 35 m., donc surface d'étage augmentée = plus d'appartements.

Les grandes maisons sont inchangées.

Conséquence : plus d'appartements mono-orientés dans les tours et desserte des tours réduite.

Variante C :

est un panachage des 2 précédentes variantes, soit:

Tours = rez + 12, assiette de 20 x 32,5 m., donc légèrement augmentée. Grandes maisons rez+ 2 + attique, assiette inchangée.

Conséquence : désagréments des variantes A et B minimisés.

M. Beusch confirme qu'aucune loi n'empêcherait de faire un bâtiment rez + 3 sans ascenseur, mais cela reste à vérifier. Néanmoins, il est relevé que l'adjonction d'ascenseurs et de parking sous les grandes maisons renchérirait le coût des travaux, d'où répercussion sur les loyers.

Il confirme également que les parkings pour les grandes maisons se trouveront tous au sous-sol des tours. A noter qu'un taux de 1 à 1,5 place par habitant est prévu.

Pour M. Beusch, c'est le projet initial, soit tours rez + 14 qui conservait le plus d'avantages et de qualités, car il dégagait plus d'espaces au sol.

Un commissaire s'étonne de saucissonner les projets de constructions en divers plans directeur et est déçu de la réponse apportée par le département.

Un deuxième commissaire souhaite le maintien des villas dans le périmètre des Rambossons. Il attire l'attention sur un plan localisé de quartier qui vient d'être adopté sur la parcelle Vodoz et qui engendrera une densité supérieure à 1,0. Pour la suite du plan directeur de quartier, il ne faudrait pas oublier de rappeler que M. Moutinot avait accepté cette hausse de densité sur la parcelle Vodoz, pour autant que dans le reste du périmètre, cette hausse soit compensée. D'autre part, le problème de la circulation déjà dense dans ce quartier ne sera pas résolu quelle que soit la variante choisie.

La Commission a donc deux possibilités pour le développement de ce quartier :

1. Acceptation de ce plan directeur de quartier en se déterminant sur une des 3 variantes, et la densité de 1,0 pourra être maintenue. Il y aura enquête publique.
2. Refus de ce plan directeur de quartier et les promoteurs construiront pour avoir un rendement financier maximum, donc une densité de 1,2, et n'auront aucune vision commune du quartier.

Les groupes sont appelés à débattre de la position à adopter pour ce plan directeur de quartier et une décision sera prise en décembre.

Séance ordinaire du 16 novembre 2006

M. MARCHIANDO : Je demande l'ouverture du débat.

M. BAERTSCHI : Ce n'est pas pour demander l'ouverture du débat, bien entendu, c'était juste pour rendre à César ce qui est à César. Ce n'est pas le département qui a fait ce travail, c'est la commune qui a mandaté le groupement Mayor et Beusch.

M. PEREZ IRIARTE : Il y a une demande d'ouverture du débat concernant cette information.

L'ouverture du débat est acceptée.

M. MARCHIANDO : On nous a présenté trois variantes au projet du plan de quartier des Semailles. Nous avons toujours 3 tours qui ne diffèrent que par deux étages de différence et des maisons. L'architecture est toujours la même : les mêmes parallélépipèdes.

Le groupe Socialiste propose de renvoyer ce plan à la commission avec, pour premier objectif, d'abaisser les tours et de rehausser les autres bâtiments afin de garder le même taux d'occupation de 1. On pourrait ainsi rééquilibrer les loyers entre les tours et les autres maisons et favoriser ainsi une meilleure mixité.

Le deuxième souhait est de revoir l'architecture. Pourquoi avoir toujours les mêmes formes ? Pourquoi ne pas imaginer des formes pyramidales ? Pourquoi ne pas introduire des formes courbes ?

Le troisième souhait est de voir intégrées dans ce projet les trois dimensions du développement durable qui sont économiques, sociales et environnementales.

J'ai eu l'occasion récemment de me rendre à Vienne où j'y ai vu des tours qui étaient originales et esthétiquement belles. J'y ai aussi vu une maison moderne qui est un chef d'œuvre et un lieu touristique. Et où se trouve-t-elle, je vous le donne en mille, dans un quartier populaire.

Pourquoi nos architectes n'ont-ils pas davantage d'imagination ?

M. AUGSBURGER : C'est très adorable de la part de M. Marchiando de demander cela. Mais c'est un débat qui doit être fait en commission, je suis désolé. On nous reproche de venir en séance plénière débattre de ces choses-là, 14 et 16 étages, on est d'accord, c'est faux, mais on va en débattre en séance de commission, me semble-t-il.

M. FAVRE : Pour une fois je partage l'avis de M. Augsburg. Le rapport de Mme Corminboeuf était clair, on en parlera dans les groupes et lors de la commission qui aura lieu au mois de décembre. Pourquoi cette précipitation, on sent les élections, je ne sais pas, mais chaque groupe doit réfléchir, on a le temps. Comme l'a dit M. Augsburg, on n'a pas demandé de passer de 14 à 16 étages. Il faut tout reprendre ce dossier à zéro. Je crois que cela demande plus de réflexions qu'une intervention faite en séance plénière. On reparlera en séance plénière à fin décembre.

M. ALONSO : Je voudrais revenir sur les paroles de M. Favre fort intéressantes, d'autant plus qu'il est architecte lui-même. Je pense que nous avons tous à apprendre un peu de cela. Je rappelle tout simplement que cela fait à peu près 4 ans qu'on dit la même chose. Donc l'intervention de mon camarade Marchiando va tout à fait dans ce sens.

Séance ordinaire du 16 novembre 2006

Combien de fois faudra-t-il encore dire : on ne veut pas de tours, avant que nous soyons entendus.

M. FAVRE : Je veux en finir pour ce soir, mais il se passe des choses sur le plan cantonal, il y a eu des changements à la tête du département. M. Muller a instauré pour dynamiser les choses et essayer d'inciter les propriétaires à vendre, de porter le prix des terrains de Fr. 150.-- à Fr. 1'000.-- le m2 et les maisons prix valeur à neuf, donc cela va inciter les gens à vendre. A mon avis, il y aura un mouvement dans le secteur très rapidement, et ensuite, négocier entre l'Etat et les communes, les différents groupements promoteurs afin de renégocier la répartition qui n'est pas de 50/50, comme cela figure, je ne veux pas intervenir là-dessus, la répartition des logements en matière de source de développement va profondément être modifiée d'une manière très conséquente, et c'est très bien qu'on ait attendu 4 ans pour pouvoir bénéficier de ces avantages. La répartition est nettement meilleure pour assurer une bonne mixité et éviter ces peurs des citoyens.

M. ALONSO : On n'a pas voté sur la proposition de mon collègue Marchiando.

M. AESCHBACHER : Je reviens aux propos de M. Alonso, il y a une proposition de renvoi en commission, on doit donc voter.

M. CHOBAS : Je voulais rappeler à l'ancien Président, qu'à mon souvenir, il n'y a pas de vote sur les points d'information. On peut ouvrir le débat mais il n'y a pas de vote à ce niveau-là. Parallèlement, je crois que tout le monde a bien compris et bien entendu que le sujet serait réabordé à la prochaine séance de la commission, voire à celle qui suivra encore. Les propos de M. Marchiando ont donc été dûment protocolés dans ce sens.

**c) Acquisition de la parcelle 1387 et co-dépendance 1755
chemin de Gaimont 5 (Fr. 650'000.-- + frais d'acte)**

=====

Mme CORMINBOEUF présente le sujet : Suite à la demande de la Commission, la Commune a écrit au vendeur de cette parcelle pour s'assurer qu'il connaît les nouveaux tarifs pour la vente de terrains situés en zone de développement.

Le vendeur l'a bien confirmé par courrier et la Commission a pu se prononcer en faveur de cette acquisitions par 7 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

M. AUGSBURGER : J'aimerais juste que les Conseillers municipaux suivent les propos de Mme Casutt en début de séance.

Mme CASUTT : Je veux juste répondre à M. Augsburger. Il n'a écouté que la moitié de ce que j'ai dit. J'ai dit de vendre des villas qui sont inutiles et d'acheter des parcelles dans des endroits en zone de développement.

M. AUGSBURGER : On en reparle dans 10 ans Mme Casutt.

M. PEREZ IRIARTE : Il s'agit d'une acquisition, je dois voter.

L'arrêté 8c) est accepté par 23 oui – 8 non – 0 abstention. (Voir Annexe).

Séance ordinaire du 16 novembre 2006**d) Divers**

=====

Mme CORMINBOEUF présente le sujet : Une commissaire a constaté qu'au chemin des Pâquerettes des pavés sont actuellement enlevés. Il lui est précisé qu'il s'agit d'une opération de réfection pour mesures de sécurité, les pavés étant abîmés.

M. Baertschi répond à la demande d'une commissaire que le travail sur le plan directeur communal se poursuit. Les mandataires reviendront devant la commission présenter une synthèse des propositions.

Un commissaire informe que les bancs de marché à la Place du 1^{er}-Août sont gênés par les gaz des voitures qui se stationnent. Le stationnement va être revu.

Une commissaire déplore que le parking de l'église soit entièrement goudronné, il y manque des arbres. Il lui est répondu que des arbres vont être plantés prochainement. Par un nouveau procédé, on bitume tout, mais le sous-sol est traité de manière à pouvoir creuser juste un trou pour l'arbre à l'emplacement que l'on désire.

A la question de la sécurité du passage piétons à la hauteur du chemin du 1^{er}-Août, il est précisé que l'OCM n'a toujours pas répondu à la Commune.

Au niveau des TPG. à partir du 12 décembre, la ligne 18 partira de la Ziplo et non plus de Carouge, pour poursuivre son trajet habituel. Le bus 48 ira directement à Carouge depuis la Ziplo. Le Petit-Lancy aura un accès direct à la gare de Lancy Pont-Rouge par le bus 21 qui poursuivra sa route par la rampe du Pont-Rouge pour monter au Petit-Lancy et redescendre par la Place des Ormeaux.

**9. COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES -
Séances des 20 septembre et 11 octobre 2006
Rapporteurs : Mme Andrée JELK-PEILA et M. Javier ALONSO**

Présentation de l'étude de faisabilité pour une nouvelle salle de spectacles à la villa Tacchini

=====

Mme JELK-PEILA présente le sujet (Cliché): L'étude présentée concerne un pavillon non cadastré et dont on ignore la provenance. Utilisé pour des activités de la Villa Tacchini il est vieux et pose des problèmes de sécurité. Sur ordre de police, sa capacité d'accueil a été limitée à 100 personnes. Il est appelé à disparaître. Son utilité étant reconnue, la Mairie a mandaté M. de Planta pour proposer des solutions d'intégration d'un nouveau bâtiment en remplacement de ce pavillon. L'étude d'aménagement englobe le chemin de l'Avenir et le chemin de la Caroline et figurera dans le plan directeur communal.

M. de Planta, architecte, présente l'étude. Elle a pour but d'étudier un contexte - avant de faire des dessins et des plans précis - en regard du Plan directeur communal de Lancy et du Plan directeur communal d'Onex. Le quartier n'a pas beaucoup de verdure et n'est pas très avantageux. La Villa Tacchini attire aussi des usagers tant de Lancy que d'Onex. L'étude doit donner une vision d'ensemble de ce quartier où la Ville de Lancy

Séance ordinaire du 16 novembre 2006

est propriétaire de parcelles.

Pour le secteur concerné :

A l'exception d'une seule parcelle, la Ville de Lancy est propriétaire de toutes les parcelles qui jouxtent celle de la Villa Tacchini. L'étude ne s'est pas uniquement focalisée sur la demi-parcelle occupée par le pavillon de la Villa mais aussi sur les autres parcelles. C'est un périmètre de développement différencié. Onex projette de réaliser un parcours vert le long de l'avenue du Bois-de-la-Chapelle. Lancy pourrait relier ce parcours au secteur étudié. La végétation devrait être renforcée et on pourrait proposer des traversées des parcelles vers les écoles, les commerces et les logements.

La Villa Tacchini est située entre trois écoles. Cet élément doit être pris en compte. On pourrait intégrer progressivement les différentes parcelles en gardant les bâtiments existants isolés ou reliés.

Une autre solution serait de ne pas maintenir la totalité des bâtiments pour modifier certaines affectations.

On pourrait également chercher une solution intermédiaire, sachant que les villas existantes appartiennent à la commune portent loyer.

En ce qui concerne le pavillon :

L'emprise au sol actuelle du pavillon est de environ 30x15 m. Au niveau d'un éventuel plan localisé de quartier, que l'on réalise un bâtiment sur deux niveaux ou un bâtiment plus étalé sur un niveau est indifférent.

Pour réduire les nuisances sonores des activités du pavillon, on peut construire un bâtiment hors sol ou faire un bâtiment partiellement enterré. Ce cahier des charges actuel propose une salle de spectacles, un bureau, deux lieux de rencontres, un lieu d'accueil avec cuisine, des sanitaires et des dépôts. Le programme complet inclut des locaux parascolaires, avec ou sans restaurant scolaire, un centre aéré et une bibliothèque scolaire. Une extension possible du projet pourrait inclure une salle d'exposition, des locaux pour des sociétés, pour la voirie et ou la protection civile. En précisant le programme, on déterminera quel périmètre retenir.

L'école de la Caroline toute proche doit être rénovée prochainement. C'est le coût d'un restaurant scolaire à l'intérieur de celle-ci qui amène à se demander s'il n'y aurait pas moyen de le réduire en externalisant cette infrastructure. Le Conseil administratif s'interroge à ce sujet : les horaires des différents usagers permettraient d'optimiser l'utilisation des locaux.

De la discussion, il ressort un grand intérêt pour les cheminements verts et la nécessité de réaliser ce projet car les besoins sont réels. La Villa ne suffit plus pour répondre à tous les besoins. Certains de ses projets Eté ne pourront se développer sans ce pavillon. Il est essentiel alors que l'on évoque par ailleurs tous les problèmes liés à l'adolescence, que les politiques aillent de l'avant pour des structures comme la Villa Tacchini qui fonctionne en relation avec le Cycle d'orientation relativement problématique. Le calendrier sera dicté par la rénovation de l'école de la Caroline qui commencera en 2007.

M. ALONSO présente le sujet : Mme Cretton excuse l'absence de son collègue Yves Delay pour cause de maladie.

Séance ordinaire du 16 novembre 2006

M. Baertschi rappelle que l'audition fait suite à la présentation à la Commission d'une étude de faisabilité pour le pavillon de la villa Tacchini par M. de Planta. Il a été constaté qu'il était possible de faire un pavillon, en gardant l'ancien pendant les travaux, puisque l'ensemble des terrains appartient à 90 % à la Commune.

Un vote de principe est demandé à la Commission raison pour laquelle les animateurs de la villa Tacchini ont été conviés afin d'exprimer leurs besoins.

Etat des lieux

M. Matthieu indique que le pavillon actuel a été construit avec des matériaux récupérés, dans les années 1987/1988, avec l'aide des adolescents pour les travaux internes. Il a permis de créer des animations de groupe, des concerts, des théâtres d'improvisation, des réunions.

Dans un premier temps, il a été possible d'accueillir 50 personnes, puis, 150 personnes, grâce au soutien de la ville de Lancy. Le pavillon devient vétuste et coûte en énergie et chauffage trois fois plus qu'il ne devrait, car il est en matériau récupéré et exploité comme tel.

Pour les animateurs, l'existence du pavillon, c'est pouvoir aller de l'avant avec les différentes associations locales. Pour ce faire, ils ont pensé à une salle de spectacles insonorisée pouvant accueillir 300 personnes.

Elle permettrait de lancer de nouvelles synergies avec d'autres mouvements socioculturels.

Il avait été également question des cuisines scolaires, domaine qui est cependant du ressort de la Mairie. Les cuisines pourraient développer des cafés citoyens, des brunchs, des moments de réunion pour les gens du quartier.

M. Matthieu termine son exposé en remerciant la Commune d'avoir permis aux jeunes de s'approprier le chantier de l'extérieur de la villa dont l'image a pu être renouvelée de manière sympathique.

Mme Cretton ajoute, s'agissant de l'improvisation théâtrale, que les habitués de ces manifestations génèrent eux-mêmes 150 personnes, ce qui est le maximum au niveau sécurité, elle qualifie cette situation de regrettable car il n'est pas possible d'inviter tous les gens du quartier à voir ce que les jeunes font, alors que c'est précisément l'un des buts du pavillon.

Suite à une séance réunissant tous les protagonistes du réseau dans la région, un sondage est en train d'être mené au niveau des besoins, notamment d'un accueil des ados à midi. C'est dans ce sens que l'idée des cuisines est intéressante.

Discussion s'ensuit, plusieurs questions sont traitées concernant le parking, l'étude de faisabilité, l'appellation, le besoin de salles de spectacle dans la commune.

Le Président met aux voix le principe d'une entrée en matière pour le projet de la nouvelle salle de spectacle.

La Commission, à l'unanimité des membres présents (5) accepte le principe d'une entrée en matière.

Séance ordinaire du 16 novembre 2006

Vote de principe accepté à l'unanimité.

**10. COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES – Séance du 11 octobre 2006 -
Rapporteur : M. Javier ALONSO****Audition de M. Martignano, président du Centre Marignac**

=====

M. ALONSO présente le sujet : La commission accueille MM. Martignano et Mancino, respectivement président et vice-président du Centre Marignac. Le président rappelle les difficultés évoquées au moins de juin concernant les postes pour le camp d'été. Plus récemment, une demande concernant les postes administratifs est parvenue au Conseil administratif et, selon le Maire, elle n'a pas encore été traitée.

La situation

M. Martignano explique que le poste d'animateur auxiliaire pour les camps d'été avait été réduit au mois de juin de 150 heures, pour la période d'été entraînant une réduction de 20 places par semaine de 50 à 30 enfants.

Le Centre a demandé une aide financière à la Commune qui l'a refusée. Début juillet, la FAS'e a annoncé qu'elle pouvait finalement prendre en charge la dépense.

Durant cette période, M. Baertschi a convoqué les responsables du Centre, ainsi que la FAS'e, afin de communiquer que les heures de moniteurs dévolues au secteur adolescents que la Commune payait depuis deux ans (soit 360 heures annuelles) ne seraient plus prises en charge par la Commune et qu'elles doivent être prises en charge par le budget de la FAS'e selon la procédure.

Cette dernière en a pris bonne note, mais, vu que son budget dépend de celui de l'Etat, elle a émis des craintes de ne pouvoir les assurer l'année prochaine.

Le Centre Marignac, à son tour, craint de ne plus être dans la possibilité de maintenir l'ouverture du secteur adolescents par manque de ressources.

M. Martignano nous informe que le comité de Marignac a procédé à une meilleure répartition et définition des tâches des animateurs pour qu'ils soient plus présents sur le terrain et libérés de certaines tâches administratives de plus en plus lourdes. D'où la demande d'augmentation de postes administratifs dans le but de libérer environ 385 heures annuelles aux animateurs.

Conscients du fait que la Commune n'est pas une manne financière intarissable, le Comité s'interroge néanmoins sur la qualité de l'accueil proposé aux enfants et adolescents si les conditions de travail des animateurs venaient à se dégrader, d'où la demande d'être reçus par la Commission.

L'effectif disponible du centre, ne permet pas de prendre en charge 30 enfants pendant les camps d'été, alors qu'on peut faire monter ce taux à 50 enfants en ayant un animateur auxiliaire. Si l'Etat diminue ses prestations auprès de la FAS'e, on retrouvera le même problème l'année prochaine.

Séance ordinaire du 16 novembre 2006

Le Président constate que les difficultés évoquées au mois de juin restent inchangées.

M. Baertschi signale qu'il s'agit d'un problème politique que rencontre la FAS'e, non seulement au plan de sa gestion au niveau de l'Etat et des communes, mais également des centres de loisirs et des animateurs.

Le fonctionnement des animations à Genève est bipartite communes/Etat, s'agissant du financement. C'est la raison pour laquelle il convient de placer les choses au plan politique afin d'éviter, que s'instaure de manière sournoise, une aide différenciée au niveau des communes.

Il explique que la situation est loin d'être simple à gérer car les communes reçoivent au mois de juillet leur quote-part, c'est-à-dire un tiers, les deux autres tiers étant payés par le Département de l'instruction publique. Or, l'Etat travaille encore sur son budget 2007, il est à espérer qu'il arrivera à le finir en fin d'année.

En ce qui concerne la situation du Centre Marignac, M. Baertschi indique qu'il devrait être possible de réagir rapidement à une éventuelle stagnation des ressources.

Ce n'est donc pas un problème budgétaire mais politique, étant précisé que la « communalisation » de la FAS'e est parmi les premières options retenues par l'Association des communes genevoises. Il n'est donc pas impossible qu'en 2007, les 45 communes aient à se répartir un budget de plus de Fr. 20 millions.

M. Martignano précise que son comité se trouve face à un grave problème éthique de devoir se retrouver avec deux animateurs au lieu de trois au sein de la Maison Civiq, si les 360 heures venaient à manquer en 2007. Ce serait le secteur des adolescents qui payerait les pots cassés.

Une longue discussion s'ensuit, une commissaire propose un vote de principe qui permettrait d'intégrer les 360 heures au budget 2007, au cas où la FAS'e ne les prendrait pas.

Le Président lui laisse le soin de présenter cette proposition en séance plénière et décide qu'il n'y aura pas de vote de la commission ce soir. Mais il s'engagera à soumettre une motion si nécessaire et à la faire signer aux membres de la Commission, de manière à ce que le centre puisse accueillir un nombre minimum de participants.

11. RESOLUTION DES PARTIS LIBERAL-RADICAL RELATIVE AU CENTRE SOCIOCULTUREL DE LANCY-SUD

M. AESCHBACHER : Vous avez donc trouvé ce soir sur vos tables une résolution des groupes Libéraux et Radicaux qui fait suite au résultat de la votation référendaire du 22 octobre 2006.

En préambule, nous rappelions que nous avons souhaité pouvoir scinder les 4 axes qui avaient été refusés par le Conseil municipal, puisque nous étions uniquement opposés au financement de la Maison de la Danse Contemporaine. Les résultats du référendum nous ayant donné raison, nous estimons que nous devons revenir maintenant,

Séance ordinaire du 16 novembre 2006

contrairement à ce que dit le Conseil administratif, concernant les autres besoins, notamment le besoin d'une salle communale plus grande, les besoins exprimés aussi en faveur de l'agrandissement de la bibliothèque municipale de Lancy, et les besoins exprimés par les associations de quartiers d'obtenir des locaux adéquats.

En parallèle, lors de la campagne référendaire, nous avons été abordés plusieurs fois par les habitants du quartier de Lancy-Sud qui tenaient des propos légèrement divergents de ceux de Mme Jelk-Peila tout à l'heure, notamment sur l'aménagement, puisqu'une bonne partie des gens ne souhaitait rien. Donc, nous pensons qu'il est important peut-être de se poser la question aussi par rapport à ces habitants du quartier, ce dont ils souhaitent aménager là-bas. C'est donc un peu tous ces tenants et aboutissants qui sont dans cette résolution déposée ce soir par les groupes Libéraux et Radicaux.

Mme JELK-PEILA : Il me semble qu'on avait fait la demande que les résolutions soient amenées au Bureau, de manière à ce que les groupes puissent se concerter et ne soient pas mis devant le petit papier posé sur la table, pour lequel, il faut se déterminer sans avoir pris le temps d'en discuter. Je sou mets d'abord au vote le fait qu'on discute ou pas de cette résolution. Pour ma part, il n'est pas question de discuter d'une résolution qui est déposée sur la table le soir du Municipal.

M. AESCHBACHER : Je rappellerai juste à Mme Jelk-Peila le règlement du Conseil municipal, qu'elle a reçu comme les autres membres de ce Conseil, que l'article 4.1.7. dit que le projet de résolution peut être présenté et discuté en tout temps. Si le Bureau a estimé qu'il ne fallait plus faire comme cela, alors à ce moment-là, il faut faire voter une modification du règlement du Conseil municipal.

M. PEREZ IRIARTE : Il y a une motion d'ordre de Mme Jelk-Peila pour l'entrée en matière ou pas sur la résolution. La motion d'ordre devait intervenir avant M. Aeschbacher.

Mme JELK-PEILA : En son temps, j'avais déposé une motion demandant qu'on soutienne J'y vis J'y vote, la première version, et le Conseil municipal a fait bloquer cette motion et a fait en sorte qu'on n'en parle même pas, qu'elle ne soit même pas lue. Je crois que c'est un précédent que je connais, et je demande simplement qu'on vote sur l'entrée en matière de cette résolution. Quant à moi, je souhaite pouvoir en discuter sereinement avant d'en discuter ici, dans ce Conseil municipal. C'est une demande.

M. AESCHBACHER : Je m'excuse, mais je crois que je vais faire une photocopie du règlement du Conseil municipal pour Mme Jelk-Peila. Je vous rappelle que pour une motion, il y a des délais, donc si vous êtes venue le soir du Municipal avec une motion, c'est clair qu'on ne la traite pas, puisqu'elle doit être déposée 15 jours avant. Maintenant concernant la motion d'ordre, M. le Président, cela ne me pose pas de problème de vous inviter au vote, mais je vous rappelle juste qu'auparavant, chaque groupe peut s'exprimer par un de ses représentants, j'aimerais qu'on puisse au moins laisser les groupes s'exprimer.

M. PEREZ IRIARTE : Tout à fait M. Aeschbacher. Il y a une motion d'ordre, le débat est ouvert à la suite donnée à cet objet.

M. FAVRE : Le groupe Démocrate-chrétien demande que le débat soit ouvert.

Séance ordinaire du 16 novembre 2006

M. PEREZ IRIARTE : Je mets au vote la motion d'ordre concernant le renvoi de cette résolution.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Le simplisme des propositions faites par le biais de cette résolution est totalement affligeant, en ce qui concerne l'aménagement des Palettes, où l'on fait fi de la nécessité de penser en profondeur la dynamique de ce quartier et la qualité de vie de ses habitants.

La distribution ce soir de cette résolution, dans le feu du résultat de la votation du mois dernier, témoigne bien plus sûrement de l'impulsivité et du souci de bénéfice à court terme des groupes ex-référendaires que d'une prise en compte des conséquences à long terme. J'abonde donc totalement dans le sens du Conseil administratif, qui a la sagesse de remettre à la prochaine législature la résolution des divers points évoqués ici, en laissant par là aux groupes le temps de mûrir leur réflexion. Faut-il préciser que je prône un refus de cette résolution ?

M. MARCHIANDO : Les éléments sur lesquels je peux être personnellement d'accord, qu'on ait besoin d'une salle, besoin d'une bibliothèque, il y a aussi des éléments sur lesquels je peux être d'accord sur le fait qu'il y a des gens qui ont dit qu'on ne devait rien construire aux Palettes, il y en a d'autres qui ont dit qu'ils étaient aussi d'accord. Ce qui fait que pour savoir si tout le monde est opposé, ce sera plus difficile de faire un sondage, je ne pense pas que ce soit le cas de le faire. Notre projet est plutôt que nous fassions un bon projet qui, cette fois-ci, passera. Ce que je n'aime pas dans cette résolution c'est surtout l'aspect qui est figeant. On ne doit pas forcément faire une salle municipale, une grande salle au Petit-Lancy, est-ce que c'est possible techniquement de le faire ? Pourquoi faire une bibliothèque uniquement pour le Petit-Lancy, est-ce qu'il n'y aurait pas besoin aussi d'un quartier, les Palettes qui vont s'agrandir et pour lesquelles Plan-les-Ouates a déjà manifesté son intention de faire une bibliothèque-médiathèque aussi au Grand-Lancy. Cette résolution, elle fige. C'est pour cette raison que je propose de refuser cette résolution.

L'autre aspect qui me gêne c'est concernant le développement de la région. Lancy est une commune qui a 27'000 habitants, bientôt 30'000, nous voyons dans notre budget qu'on consacre à la culture Fr. 2 mios, c'est ce qui est budgété pour l'année prochaine ; la Ville de Genève consacre Fr. 200 mios pour la culture. Il y a un besoin en infrastructures, et je trouverais assez déplorable que la commune de Lancy ne participe pas au développement culturel, en participant à des événements qui sont d'ordre régional, et cela m'attristerait profondément.

M. ALONSO : J'aimerais aussi m'exprimer. Je vous trouve un peu gonflés, du coup, vous devenez les représentants de la population, non, mais un peu de respect ! Si vous étiez les représentants de la population, vous seriez majoritaires dans cette assemblée, ce n'est pas le cas, peut-être ce le sera l'année prochaine, on ne le sait pas et vous non plus. Restons modestes, je suis d'accord avec Mme Juillerat van der Linden, c'est de l'avenir, restons simples. De toute manière, mon opinion personnelle qui n'engage en rien mon groupe, c'est mieux vaut faire naître quelque chose qui ait trait à la culture, qu'un parc à crottes de chiens.

M. FAVRE : Juste une remarque, tout à l'heure, on a parlé de plan directeur du quartier des Marbriers qui est en route depuis 13 ans, ce n'est pas un plan localisé de quartier, c'est un plan directeur, durée des plans localisés de quartier encore 2 ans. Aux Palettes, on a la chance d'avoir un plan localisé de quartier en force et c'est dommage, à mon

Séance ordinaire du 16 novembre 2006

avis, de tout sacrifier, c'est une valeur énorme. De devoir redéposer un plan localisé de quartier avec un projet modifié, bon courage, on n'est pas sortis de l'auberge. Ce que nous avons proposé, un esprit d'ouverture, de par cette résolution, on propose de renvoyer à différentes commissions les différents objets proposés, c'est-à-dire, renvoyer à la Commission des affaires sociales : les locaux associatifs, à la Commission de la culture : le projet d'agrandissement de la bibliothèque municipale, actuellement au Petit-Lancy et également d'élaborer un projet culturel, ce qui correspondrait au concept donné par le biais de la danse contemporaine ; ensuite renvoyer à la Commission de l'aménagement du territoire : l'affectation de l'esplanade des Palettes, qui sera à mon avis, un gros morceau et à la Commission des travaux et constructions : l'agrandissement de la salle communale du Petit-Lancy. Je sou mets au vote cette proposition de renvois aux différentes commissions pour bien montrer notre esprit d'ouverture contrairement à ce qui a été dit qu'il faut attendre la fin de la législature pour relancer l'opération.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : J'aimerais m'opposer à un cloisonnement en commissions des différents points qui sont ici tant il me semble que certains de ces points sont fondamentalement intriqués entre différentes problématiques, de concevoir les Palettes à l'aménagement du territoire me paraît horriblement réducteur. Je pense que là c'est vraiment un gros chantier qu'il faut aborder, et je ne conçois pas l'aborder au sein d'une seule commission.

Mme JELK-PEILA : Lors des discussions pour l'élaboration du plan directeur communal, il a été relevé que Lancy était une commune éclatée, une commune qui était composée de quartiers très différents, séparés, le projet aux Palettes, avec tout ce qui a déjà été entrepris, notamment les renforcements en sous-sol et autres, il avait cette grande qualité, que n'a pas la résolution, c'est de proposer une centralité à différentes activités, donc un lieu dans lequel on puisse regrouper un certain nombre d'activités, et d'aller un peu à contre-sens par rapport à cet éclatement. Dans ce sens-là, c'est un des points sur lesquels, nous nous sommes mis d'accord au sein du groupe, il n'est pas question de bricoler des petites choses à gauche, à droite, il faut retrouver un projet central qui réunisse les activités, qui donne une centralité qui manque à notre commune. Dans ce sens-là, nous refuserons cette résolution.

Mme BUUNK-DROZ : En regardant cette résolution, je m'aperçois qu'il n'est pas possible d'entrer en matière sur le premier point, étant donné qu'il est bien clair que le Conseil municipal a refusé de scinder ces 4 éléments dans sa majorité. Il a trouvé que c'était important de surtout ne pas les séparer, c'était justement l'intérêt du projet. Donc, on ne peut pas voter une résolution ce soir qui met ceci dans les considérants, cela est déjà un premier point, étant donné la votation de ce Municipal, plus les avis encore personnels.

Si on regarde le deuxième point, vu le résultat de la votation référendaire, le résultat veut dire que les habitants n'en veulent pas. C'est clair, puisque les habitants n'en veulent pas, pour la troisième fois déjà, respectons-les et attendons. Je crois que ce projet a assez attendu, on peut encore bien attendre une petite dizaine d'années, pour revenir à autre chose, qui peut-être passera. Pour l'agrandissement de la bibliothèque municipale, je vous rappelle que nous avons eu un rapport en début de législature, sauf erreur, où on avait conclu que c'était impossible dans les lieux où elle est. Elle éclate, on a déjà dû prendre un autre étage.

Séance ordinaire du 16 novembre 2006

Ce n'est pas possible d'accepter cette résolution ni la renvoyer. Personnellement, je ne peux pas entrer en matière étant donné ce que je viens de dire.

M. BAERTSCHI : Je ne veux pas revenir sur la proposition du Conseil administratif qui a été exprimée en début de séance. Maintenant, par rapport à la proposition de M. Favre, je vous rappelle qu'il y avait une multiple commission sur la villa Bernasconi, je ne sais pas si vous y étiez, je n'y étais pas, mais j'entendais mes collègues me dire : quelle charrue à chiens on avait mis en place, parce que chacun arrivait avec d'autres idées, l'un disait cela, l'autre disait autre chose. Donc, si l'on ne veut pas avancer sur ce projet, on le met dans 4 commissions. Je ne pense pas que c'est votre opinion.

Dans 3 mois et demi, il y aura les votations, il y aura de nouveaux Conseillers municipaux. Il y aura, je pense, une nouvelle dynamique qui va se mettre en place, perdre son temps dans les différentes commissions, faire des rapports qui seront ignorés par les nouveaux, je trouve que c'est un peu du temps perdu. En effet, on n'est pas si pressés, quand il faut accepter la défaite du Conseil municipal qui a préavisé un paquet ficelé, la population n'en a pas voulu, donc prenons acte, nous repartirons sur autre chose. Il n'y a pas de précipitation à avoir, j'ai peur que le renvoi dans diverses commissions soit plus fatiguant, voire un peu énervant. Il y a quand même des choses qui ne sont pas encore digérées, je crois qu'il y a beaucoup de gens qui ont travaillé dans un sens ou dans l'autre, certains sont contents, d'autres pas. Peut-être qu'il vaut peut-être mieux la peine de ne pas encore en parler pendant quelques mois. Nous en reparlerons, ne vous faites pas de souci.

Quant aux différents points sur pas mal de choses, nous allons parler encore longtemps, je crois qu'il en a été fait allusion en début de séance.

M. FAVRE : Je voulais juste souhaiter que les résolutionnaires s'expriment sur ce projet de renvoi en commission.

M. AESCHBACHER : Je veux bien m'exprimer et profiter de répondre à deux, trois remarques. Le projet de salle communale au Petit-Lancy pour M. Marchiando, il existe, c'était sauf erreur l'étape 3 comprise dans la rénovation de l'école ; concernant la bibliothèque, personnellement, je trouve qu'elle est particulièrement bien centrée, c'est aussi des remarques qui ont été faites par certaines personnes. On se pose la question de dire est-ce qu'on n'a pas la possibilité de la laisser en l'agrandissant, c'est une question. On parle de centralité, c'est vraiment l'endroit le plus central de la commune. Concernant la culture en Ville de Genève, Fr. 200 millions pour la culture, Fr. 18 millions de déficit au budget, juste en passant. Concernant la problématique comme quoi on prendrait de la légitimité, ou qu'on est la majorité des représentants, peut-être que pour 62 % des votants, cela ne veut pas dire qu'on est la majorité, mais je pense que c'est quand même une bonne partie de la population qui nous a suivis. Sur ce sujet-là, je vous rappelle quand même que toute la campagne a été faite sur la problématique du financement de la Maison de la Danse Contemporaine. Donc, je pense que les gens ont compris notre message politique, ils ont voté aussi par rapport à ce message politique qui était clair.

Concernant Mme Buunk-Droz, le refus du Conseil municipal de scinder les 4 axes du projet, ça vous empêcherait de voter cette motion, mais le projet n'existe plus, il est mort. Je ne vois donc pas où est la problématique. A l'époque, c'était notre proposition, elle n'a pas été suivie, on a voté sur un projet de 4 axes, il y a un des axes qui est

Séance ordinaire du 16 novembre 2006

enterré, alors revenons avec les 3 autres axes, je ne vois pas où est cette problématique.

Maintenant, pour répondre à la proposition de M. Favre de renvoyer dans différentes commissions, je suis assez d'accord avec M. Baertschi. Je rappelle qu'on a une super commission qui est un exemple typique, qui s'appelle la Chapelle-les-Sciers, qui sauf erreur fonctionnait depuis pas mal de temps, il y avait aussi des projets de travailler avec différentes autres commissions. Je pense que de scinder dans différentes commissions n'apportera rien à la globalité de la vision du projet qui peut en découler. Je vous rappelle quand même, la construction d'un bâtiment à vocation communale, par rapport à l'enquête. Si les habitants du quartier de Lancy-Sud expriment leur souhait de voir construire quelque chose là-bas, et notamment un bâtiment à vocation communale, alors réfléchissons à la possibilité d'une salle communale, de locaux associatifs et l'agrandissement de la bibliothèque. Je pense que c'est un tout et qu'il faut le laisser ensemble.

M. FAVRE : Qu'est-ce qui va se passer ? Cette résolution va être balayée, ensuite nos amis Libéraux et Radicaux vont jouer aux victimes, on les brime, on les blâme. On maintient notre proposition de montrer l'esprit d'ouverture, on va un peu dans le sens des gens qui veulent volontiers quelque chose. A propos de la Chapelle-les-Sciers, ce n'est pas nous qui avons arrêté, c'est la commune de Plan-les-Ouates qui n'a pas voulu entrer en matière, donc l'affaire a été close. Autrement, créons une commission ad hoc pour traiter de cet objet dans diverses commissions pour parer au passage de témoins dans 6 mois, à nos successeurs.

M. PEREZ IRIARTE : Il n'y a plus d'intervenants, nous votons sur la résolution.

M. CHOBAS : Il faut d'abord voter sur la demande de renvoi en commission qui a été présentée par M. Favre. S'il n'y a pas de renvoi en commission, il faut voter ensuite sur le fond de la résolution.

M. PEREZ IRIARTE : Nous votons donc sur la demande de renvoi en commission :
9 oui – 18 non – 3 abstentions. Le renvoi en commission est refusé.

Nous votons maintenant sur la résolution telle que présentée :

Résolution refusée par 10 oui – 19 non – 1 abstention.

12. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

Mme CORMINBOEUF : Trou noir aux arrêts de tram aux Pontets. Il m'avait été annoncé que les travaux se feraient dans la semaine 46. Eh bien, la lumière fut le premier jour de cette fameuse semaine ! Je tiens donc à remercier les services qui ont œuvré à ce que ce coin du quartier des Palettes sorte des ténèbres.

M. ERETZIAN : Je demande au Conseil administratif la pose de poubelles le long du cheminement piétonnier côté parc de l'école du Petit-Lancy qui est un vrai dépotoir. Actuellement, il n'y a que deux petites poubelles, et ce cheminement est fréquenté par des étudiants de l'école professionnelle, et tous les jours, c'est une catastrophe.

Séance ordinaire du 16 novembre 2006

Mme ALONSO-PENTZKE : Monsieur le Président, vous nous avez proposé pour la sortie annuelle de notre Conseil, de visiter Calella.

Lorsque nous nous sommes inscrits pour participer à la course, nous n'imaginions pas ce qui nous attendait, « un coin de paradis » comme vous l'avez exprimé vous-même.

D'une beauté exceptionnelle, Calella nous a accueillis ensoleillée, avec sa petite plage au sable dorée et la Méditerranée de couleur turquoise qui nous ont plongés dans une ambiance de convivialité, au point d'oublier pendant quelques heures qu'entre nous il y a des enjeux d'une grande importance.

Dimanche, nous sommes allés visiter le phare de Calella où nous avons fait la photo de groupe. Peu de temps après, la nouvelle tomba : les citoyens de Lancy avaient refusé le centre socioculturel, satisfaction modérée pour les uns, frustration pour nous autres.

Je voulais M. le Président, chers collègues, exprimer ma satisfaction de voir que les résultats du référendum n'ont pas réussi à casser l'esprit de convivialité présent jusqu'à alors.

C'est pour cela que cette sortie laisse en moi un souvenir impérissable. Merci M. le Président d'avoir partagé avec nous ce « coin de paradis ».

Et Merci chères et chers collègues, d'avoir rendu possible ce bel exemple d'esprit démocratique.

Mme BUUNK-DROZ : J'ai rencontré un petit problème dans l'école du Petit-Lancy, et ce n'est pas la première fois. Il s'agit de l'espace réservé au centre musical, dimanche passé, j'avais un concert et il se trouve que, pendant la représentation, les stores se baissent ou montent, dans un bruit qui gênait énormément le déroulement du concert. Cela m'est déjà arrivé à d'autres occasions lorsque j'avais des examens, et vous pouvez imaginer la tension des candidats, et tout d'un coup, les stores se mettent à monter. Comme on ne peut pas les arrêter, j'aimerais demander si on peut trouver une solution, c'est-à-dire, demander à un architecte de bloquer ces stores. Je sais que dans les classes, le même problème existe. Cela rend la salle inutilisable.

M. FAVRE : Au nom de tous les membres du groupe Démocrate-chrétien qui étaient présents, nous félicitons le Président pour l'organisation de la sortie du Conseil municipal, pour la peine qu'il s'est donnée pour ces deux jours et demi. C'est vraiment la meilleure course de la législature.

M. AUGSBURGER : J'espère que ce n'est pas une insulte, mon ami Alonso, je voudrais simplement vous dire que si j'ai eu beaucoup d'honneur à présider cette assemblée, je suis très content de ne plus être à la tête de cette assemblée parce que c'est très frustrant quelque part.

Mme REY : Je voudrais annoncer des changements au sein de nos commissions. Il y aura Mme Corinne Gachet Creffield qui sera à l'administration et à l'environnement. Mme Claudine Corminboeuf ira à la sécurité ainsi qu'à l'aménagement du territoire.

Mme DILONARDO : Vous avez trouvé à vos places un petit papillon. Monique Buunk-Droz et moi-même avons désiré de donner quelques nouvelles de l'association

Séance ordinaire du 16 novembre 2006

FamiLancy. Nous avons créé un comité de 5 personnes, nous en sommes provisoirement les deux présidentes. La première séance de comité a eu lieu début novembre, une assemblée générale aura lieu le 17 janvier 2007, y seront conviés les amis d'accueil, les familles placeuses et toutes les personnes intéressées, les statuts seront adoptés et une modeste cotisation annuelle sera fixée.

Le but premier de FamiLancy sera d'informer le plus largement possible la population, spécialement les nouveaux arrivants, en espérant trouver des amies prêtes à répondre à la grande demande d'accueil. A nous tous élus, de faire passer le message.

M. CHOBASZ : J'ai bien entendu les griefs rapportés par Mme Buunk-Droz. Nous reviendrons au tout manuel, en espérant qu'il n'y aura pas de plaintes parce que les enseignants doivent monter ou baisser les stores. C'est le seul moyen, compte tenu du caractère sensible de l'installation qui entraîne à chaque variation de temps, le fait que les stores montent ou descendent.

M. PEREZ IRIARTE : Avant de lever cette séance, j'aimerais remercier toutes les personnes qui se sont manifestées pour exprimer les sentiments qu'ils ont vécus pendant la sortie du Conseil municipal. Pour moi aussi c'était un grand plaisir, cela a été un moment très important pour nous tous et je vous en remercie.

Concernant les moments de sport que nous avons eus dans cette séance, je vous demande de rester sereins, calmes et respectueux les uns envers les autres, c'est la meilleure manière de travailler.

Je lève la séance de ce soir et vous souhaite à tous une bonne soirée.

La séance est levée à 22 heures 15.

Le Secrétaire :

André RICHERT

Le Président :

Alberto PEREZ IRIARTE